Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-D_2025_130-DE

N° 2025-130 **24/11/2025**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture Sports Loisirs Petite enfance Santé Autonomie
Service : Animation territoriale de santé
Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'intervention Régional de l'ARS Bretagne 2026 – Expérimentation du kit de communication « Cap de »

Le Président de REDON Agglomération,

A l'initiative et sous le pilotage de la DD 35 de l'ARS Bretagne, des outils de mobilisation ont été co-construits avec les coordinateurs de Maisons Sport Santé et de CLS en Ille-et-Vilaine.
Cela se matérialise concrètement par la création d'un kit d'affiches modulables et adaptables autour du concept « Cap de » avec des défis quotidiens d'activité physique et une liste assez étoffée de défis possibles à adapter aux situations de chacun.
L'ARS Bretagne souhaite que les coordinateurs de CLS puissent expérimenter des stratégies pour promouvoir cet outil.
Le service Animation Territoriale de Santé de REDON Agglomération propose de le tester comme un des éléments d'une stratégie plus globale interne à REDON Agglomération visant à favoriser la mise en mouvement des agents au cours de leur journée de travail. La création d'un groupe de travail, composé d'agents de REDON Agglomération est prévue en 2026. Cette initiative fait suite à l'intervention du Professeur Carré sur la nécessité de promouvoir l'activité physique et de lutter contre la sédentarité au temps fort du Contrat local de santé en juin 2025.
L'intégration du kit « Cap De » à la stratégie sera soumise à la validation du groupe de travail, la stratégie globale sera ensuite soumise à la validation de la DGA Ressource.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU le Contrat local de santé signé le 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la sédentarité ;

La présente demande de FIR concerne l'expérimentation du Kit de communication « Cap De » au travers une stratégie plus globale de lutte contre la sédentarité et de mise en mouvement au cours d'une journée de travail auprès des agents de REDON Agglomération.

Le coût global prévisionnel de la stratégie globale est de 1 000 euros, dont 500 euros font l'objet d'une demande de subvention et 500 euros sont à la charge de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-D_2025_130-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une demande de soutien financier à hauteur de 500 € auprès de l'ARS Bretagne en 2026 ;**
- **de signer par la suite toute convention avec l'ARS Bretagne relative à cette demande de subvention.**

Christophe BIDAUD
le 24/11/2025 10:01:15 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34